

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 17 JUILLET 2023, À 19 H
00, AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE
TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

Aucune présence en vision conférence.

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 04, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1.

**RESOLUTION
2023-214**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour suivant tel que lu et transmis conformément à la loi :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du pro-maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élection partielle 2023- Vote par correspondance;
4. Autorisation de paiement Théâtre Béloufilles;
5. Entériner contrat de services professionnels- Camp de jour;
6. Autorisation de paiement / Comptes à payer juin 2023
7. Demande de soutien Golf de Tadoussac
8. Mandat consultant / Jean-Paul Desjardins
9. Demande d'appui / Fabrique Ste-Croix – Projet cloche
10. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents);
11. Période de questions (portant uniquement sur la séance);
12. Fermeture de la séance

**RESOLUTION
2023-215**

ÉLECTION PARTIELLE 2023-VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) personnes ont voté par correspondance en 2009, aucun vote par correspondance en 2013 et 2017 et quatre (4) personnes ont exercé un droit vote par correspondance en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les frais que cela occasionne pour le processus et qu'il ne semble pas y avoir de besoin réel ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité de Tadoussac résilie la résolution 2021-0186 relative au vote par correspondance et ce, tel qu'édicte par l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums.

QU'une copie vidimée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

**RESOLUTION
2023-216**

AUTORISATION DE PAIEMENT THÉÂTRE BÉLOUFILLES

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre Béloufilles s'est adressé à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière dans le cadre de la taxe événementielle ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 5 000\$ au Théâtre Béloufilles et ce, dans cadre de la taxe événementielle de l'année financière 2023.

**RESOLUTION
2023-217**

ENTÉRINER LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS-CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT un manque de ressources afin de mettre en place les activités du camp de jour ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine le contrat de services professionnels de Madame Marie-Joëlle Hadd à titre de personne ressource à la mise en place et au fonctionnement du camp de jour pour la saison estivale.

**RESOLUTION
2023-218**

AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES À PAYER JUIN 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de comptes à payer au 30 juin 2023 afin d'y inclure de nouveaux paiements au montant de 74,661.82\$.

**RESOLUTION
2023-219**

DEMANDE DE SOUTIEN GOLF DE TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac a déposé en date du 4 juillet 2023 une demande de soutien pour la tenue de « Omnium Robert Tremblay » qui se tiendra le 12 août prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac entend poursuivre sa mission d'offrir un équipement de loisirs et de sports de qualité à un prix accessible pour la population locale, régionale et touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet évènement d'envergure régional de caractère unique est un rayonnement significatif pour le Village de Tadoussac ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'octroi d'un soutien financier de 500\$ pour la tenue de « Omnium Robert Tremblay ».

**RESOLUTION
2023-220**

**MANDAT CONSULTANT/ JEAN-PAUL DESJARDINS / AFFECTATION
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a obtenu une proposition de services visant à mettre à jour la planification stratégique (nouvelles réflexions stratégiques) ainsi qu'à identifier des projets de développement durable et les plans d'affaires devant les accompagner;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service est divisée en trois volets et que le conseil demande à la direction générale de voir les subventions possibles pour la réalisation des volets 2 et 3 avant d'autoriser le mandat;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la proposition de service de services professionnels de Monsieur Jean-Paul Desjardins, consultant pour la réalisation du volet 1 de l'offre de service en date du 11 juillet 2023 au montant de 9 800\$ plus les taxes applicables s'il y a lieu;

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer des demandes d'aide financière pour les fins de ce projet;

QUE le montant de 9 800\$ plus les taxes soit prélevé à même le surplus accumulé non affecté.

**RESOLUTION
2023-221**

DEMANDE D'APPUI/FABRIQUE STE-CROIX/PROJET DE CLOCHE

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Ste-Croix demande une lettre d'appui concernant le dépôt d'une demande d'aide dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants ;

PAR CONSÉQUENT,

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appui la Fabrique Ste-Croix concernant leur projet de la Cloche et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 12, le maire, monsieur Richard Therrien, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 26.

**RÉSOLUTION
2023-222**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé.

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 26.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière